

LE QUARTIER DE LAS BARDES

L'orientation d'aménagement n°31 définit l'aménagement du quartier du «bourg». Les principes d'aménagement pour l'OAP n°31 sont les suivants :

- La réalisation se fera au fur et à mesure de la réalisation des réseaux.
- Les terrains du sud vont partie d'un lotissement en cours de réalisation. Les terrains au nord du chemin d'accès seront desservis par une contre allées pour permettre aux constructions d'être implantées de façon à être orientées vers sud.
- Le terrain au nord sont des terrains encadrés de maisons. L'enjeu sera de créer une liaison au coeur de ceux-ci pour à la fois les raccorder avec le reste du village et desservir les lots ainsi urbanisables. Des voies piétonnes seront créées quand cela est possible pour relier les venelles existantes avec le nouveau quartier.
- Ces voies sont essentielles pour pouvoir desservir les différents lots. De part et d'autre de la chaussée des trottoirs ou bien des bas côtés enherbés seront réalisés dont au moins un trottoir sera accessible aux handicapés, conformément à la loi, avec un stationnement longitudinal plantés. Les arbres existants seront conservés dans la mesure du possible en fonctions des contraintes du projet. Les voies pourront être à sens unique.



Réseaux

Courbes de niveaux



Légende

- Liaison structurante à cours ou long terme
- Liaison interne à un quartier
- Liaison piétonne
- Espace public (place, placette...)
- Espace public parc, terrain libre
- Point de vue
- Alignement d'arbres
- Haies
- Espaces Boisés Classés
- Ub
- AU
- AUL
- Emplacement réservé
- Simulation à titre d'exemple d'un projet de maisons dans une parcelle

- **EDF**
- extension partielle
- **Eaux**
- raccordable
- **Accès**
- sécurité au sud (cimetière)
- **Assainissement**
- Zone en assainissement non collectif